



COMMUNE DE MENTON
SOCIETE PUBLIQUE LOCALE PORTS DE MENTON

PORT DE GARAVAN

Redevances et conditions d'application

Tarifs T.T.C

ANNEE 2020

A. Paiement des redevances :

Le paiement des redevances doit être effectué au plus tard à la suite de la réception du parti de facture :

- Par chèque bancaire libellé au nom de « SPI Ports de Mer » ;
- Par carte bancaire ;
- Par virement bancaire pour les versements annuels provenant de l'étranger, les clients sont tenus de stipuler « TGS » à la charge de l'émetteur ;
- Par VAD (vente à distance) ;
- Par versement en espèces en euros dans les limites de :
 - o 1 000 euros pour un client ayant son domicile fiscal en France ;
 - o 1 000 euros pour une client(e) professionnelle, quel que soit son domicile fiscal à l'étranger ;
 - o 15 000 euros pour une épave ou personne si le client a son domicile fiscal à l'étranger.

Le client s'engage à verser la totalité de la somme facturée (redevance d'occupation, services...) prévue dans les présentes, déductions ou autres réductions prises sur le conseil d'administration.

Les sommes versées ne sont pas remboursables même en cas de défectuosité ou d'interdiction à l'initiative du client sauf cas de force majeure dûment prouvé.

Le règlement des redevances :

Pour les contrats d'abonnement annuel, le règlement doit être effectué avant le :

- Premier quart au plus tard le 31 janvier
- Deuxième quart au plus tard le 30 avril
- Troisième quart au plus tard le 31 juillet
- Dernier quart au plus tard le 31 octobre

En cas de non respect des échéances, les abonnements ou ventes à l'usage seront annulés et une majoration de 10 % sera appliquée, sans toutefois être inférieure à trois fois le taux d'intérêt légal.

Au 31 décembre en cas de non paiement de l'intégralité de la redevance, le titulaire ne pourra demander le renouvellement de son contrat pour l'année suivante.

Pour les contrats de passage, les redevances doivent être payées d'avance pour la période concernée par le contrat.

En cas de non-paiement, ou de retard de paiement une majoration de 10 % sera appliquée sur la redevance TTC, sans toutefois être inférieure à trois fois le taux d'intérêt légal.

Le client perd le jouissance du contrat d'abonnement et du passage et sera considéré comme occupant sans droit. La redevance appliquée sera basée sur le tarif journalier

Caractéristiques de la redevance de stationnement :

Sont exonérés de la redevance d'amarrage :

- Les navires affectés à un service public ou de sauvetage.
- Les navires armés à la pêche et dont les propriétaires sont munis d'un rôle professionnel.

B. Stationnement des navires de plaisance

Le stationnement des navires de plaisance relève des règles d'amarrage du domaine public.

La redevance de stationnement est déterminée en fonction de la longueur hors tout et de la largeur hors tout. Elle est répartie selon ces catégories en A à Z sur le principe de la circulaire n° 1943/144 14-7577 B du 15 Août 1976.

A défaut de pouvoir relever ces dimensions sur les documents en main ou en cas de contestation, une mesure de vérification sera effectuée par les agents d'exploitation au port afin de l'aligner sur la mesure réelle. En cas de désaccord, il sera fait appel à un expert maritime dont la prestation sera prise en charge par la partie qui est en erreur.

Les navires dont la longueur est à la valeur maximale indiquée dans la catégorie de longueur, seront tarifés selon la catégorie correspondante à la largeur réelle.

Les jours de stationnement sont décomptés par période de 24 heures de nuit à midi.

Le stationnement n'est pas considéré comme interrompu par une sortie terminée par une rentrée au port le même jour, sauf en ce qui concerne les navires de moins de six mètres (code des transports 85321-49).

Les navires servant d'habitation annuelle et sans comptage d'électricité sont soumis à une majoration de 10% de la redevance correspondant à leur contrat.

Restantes exonérées :

• Les redevances d'amarrage à l'été couvrent les prestations suivantes :

- 1) La fourniture d'électricité pour la consommation contractuelle, y compris pour les navires amarrés sur le quai d'Honneur, (les consommations d'électricité sont décomptées à l'usage de compteur et réglées par les usagers) ;
- 2) Le fonctionnement des grues et autres matériels affectés à bord ;
- 3) La communication de renseignements météorologiques, nautiques et touristiques aux usagers par affichage ;
- 4) Le service d'entretien ;
- 5) L'enlèvement des ordures ménagères en volume ;
- 6) L'édouage des installations portuaires ;
- 7) La connexion internet par WIFI ;
- 8) L'accès aux flux satellites ;
- 9) La quote-part des redevances communales et taxes équivalentes sur les terrains et plan d'eau mis à disposition ;
- 10) Les frais de surveillance des installations portuaires.

Prestations non couvertes

- Les relevés de site : l'échantillon ne recouvre pas
 - o Le remplacement des bordilles ou chaînes filées défectueuses mises à disposition au titulaire du contrat ;
 - o Les amarrés de quai ;
 - o Le gardennage du navire.

C. Redevance contrats d'abonnement :

Les tarifs sont, en T.T.C.

Cat	Longueur		Largeur	ABONNE		
				Marocaine	Catamaran [®]	
A	0,00	à	5,00	2,00	1 184,00 €	1 421,40 €
a	3,00	à	5,49	2,15	1 329,00 €	1 606,80 €
C	5,50	à	5,99	2,30	1 545,00 €	1 854,00 €
D	6,00	à	6,49	2,45	1 761,00 €	2 101,20 €
E	6,50	à	6,99	2,50	1 977,00 €	2 348,40 €
F	7,00	à	7,49	2,70	2 060,00 €	2 472,00 €
G	7,50	à	7,99	2,80	2 266,00 €	2 719,20 €
H	8,00	à	8,49	2,95	2 575,00 €	3 060,00 €
I	8,50	à	8,99	3,10	3 090,00 €	3 708,00 €
J	9,00	à	9,49	3,25	3 605,00 €	4 325,00 €
K	9,50	à	9,99	3,40	4 120,00 €	4 942,00 €
L	10,00	à	10,49	3,55	4 635,00 €	5 559,00 €
M	10,50	à	10,99	3,70	5 150,00 €	6 180,00 €
N	11,00	à	11,49	3,85	5 665,00 €	6 790,00 €
O	11,50	à	11,99	4,00	6 180,00 €	7 410,00 €
P	12,00	à	12,49	4,20	6 740,00 €	8 090,00 €
Q	13,00	à	13,99	4,60	7 300,00 €	8 750,00 €
R	14,00	à	15,99	4,90	7 860,00 €	9 430,00 €
S	16,00	à	17,99	5,20	8 420,00 €	10 120,00 €
T	18,00	à	19,99	5,60	9 000,00 €	10 820,00 €
U	20,00	à	23,99	6,00	9 580,00 €	11 540,00 €
V	24,00	à	28,99	7,00	10 700,00 €	12 790,00 €
W	29,00	à	33,99	8,00	11 820,00 €	14 040,00 €
X	34,00	à	38,99	9,00	12 940,00 €	15 290,00 €
Y	39,00	à	43,99	10,00	14 060,00 €	16 540,00 €
Z	44,00	à	48,99	11,00	15 180,00 €	17 790,00 €
	49,00	à	58,99	12,00	16 300,00 €	19 040,00 €

* Tarif calculé selon la longueur

Abattement pour les titulaires de contrat d'abonnement

- **Croisière de plus de quinze jours.**
Un abattement sur l'abonnement de 8,33% (équivalent à 10 mois) est consenti pour l'année suivante pour tout navire ayant effectué un total de 15 croisières hors de son poste d'amarrage durant la période du 01 juillet au 31 Août.
- **Croisière de plus de 700 et moins de 24 mois.**
Suspension du contrat et des redevances.
Le titulaire du contrat d'amarrage doit déposer 2 mois avant son départ la déclaration d'absence qui ne peut être supérieure à 24 mois. En cas de retour au port vers la période déclarée, le stationnement sera comptabilisé au tarif journalier. Au retour, le titulaire du contrat sera réintégré à un poste de la catégorie de son navire.
- **Navires amarrés au quai d'honneur**
Les postes situés au quai d'honneur sont équipés de boues avec des compteurs individuels.
Les titulaires qui s'acquittent de leur consommation auprès d'un fournisseur se verront appliquer un abattement de 5% sur la redevance d'amarrage.
Les titulaires n'ayant pas souscrit de contrat auprès d'un fournisseur seront facturés selon la barème en vigueur.

B. Redevance de passage :

Monoconstr

Cat	Fourgon	m³	HORS SAISON			MOYENNE SAISON			SAISON		
			Octobre à mars			Avril à mai			1 ^{ère} à 3 ^{ème} semaine		
			Jour	Semaine	Mois	Jour	Semaine	Mois	Jour	Semaine	Mois
A	0,00 à 5,00	2,00	4,25 €	25,50 €	105,00 €	5,50 €	33,00 €	132,00 €	7,10 €	42,50 €	170,60 €
J	5,00 à 5,99	2,12	4,72 €	28,50 €	114,00 €	6,20 €	37,20 €	148,80 €	8,25 €	48,50 €	198,00 €
C	5,99 à 5,99	2,30	5,70 €	34,50 €	136,50 €	7,10 €	42,60 €	170,40 €	10,50 €	61,50 €	247,50 €
D	6,00 à 5,49	2,45	6,50 €	39,00 €	153,00 €	8,25 €	49,50 €	198,00 €	12,50 €	74,50 €	297,50 €
F	6,50 à 5,99	2,50	7,00 €	42,00 €	156,00 €	9,20 €	55,20 €	220,80 €	13,50 €	79,50 €	318,50 €
I	7,00 à 5,99	2,70	8,25 €	49,50 €	188,00 €	9,90 €	59,40 €	237,60 €	14,50 €	87,00 €	346,50 €
G	7,50 à 5,99	2,80	8,80 €	52,80 €	211,20 €	10,90 €	65,40 €	259,80 €	15,50 €	92,50 €	366,50 €
H	8,00 à 5,49	2,95	10,00 €	60,00 €	240,00 €	12,50 €	75,00 €	299,00 €	18,00 €	105,50 €	424,50 €
I	8,50 à 5,99	3,10	12,00 €	72,00 €	288,00 €	14,90 €	89,40 €	358,20 €	20,00 €	123,00 €	494,00 €
I	9,00 à 9,49	3,25	13,40 €	80,40 €	321,60 €	17,00 €	102,00 €	408,00 €	23,20 €	139,20 €	556,50 €
K	9,50 à 9,99	3,40	14,55 €	87,30 €	351,60 €	19,10 €	114,60 €	459,00 €	27,75 €	165,50 €	644,00 €
L	10,00 à 10,49	3,55	16,50 €	99,00 €	396,00 €	21,45 €	128,70 €	514,80 €	31,00 €	185,50 €	741,50 €
M	10,50 à 10,99	3,70	18,70 €	110,10 €	441,60 €	24,20 €	145,20 €	580,80 €	37,00 €	204,00 €	816,00 €
N	11,00 à 11,49	3,95	21,15 €	126,90 €	506,60 €	27,30 €	163,80 €	651,00 €	43,00 €	235,50 €	935,50 €
O	11,50 à 11,99	4,20	23,70 €	142,20 €	568,80 €	30,65 €	183,90 €	734,40 €	51,20 €	267,20 €	1068,00 €
P	12,00 à 12,99	4,50	26,40 €	158,40 €	633,60 €	34,20 €	205,20 €	819,60 €	59,40 €	300,60 €	1200,00 €
Q	13,00 à 13,99	4,80	29,70 €	176,40 €	705,60 €	37,90 €	227,40 €	910,20 €	69,50 €	335,50 €	1350,00 €
R	14,00 à 14,99	4,90	34,00 €	204,00 €	816,00 €	42,30 €	253,80 €	1050,00 €	80,00 €	380,00 €	1500,00 €
S	16,00 à 16,99	5,20	38,15 €	229,00 €	916,00 €	47,00 €	282,00 €	1168,00 €	92,50 €	435,50 €	1680,00 €
T	18,00 à 18,99	5,60	44,60 €	267,60 €	1071,60 €	52,70 €	316,20 €	1345,80 €	106,45 €	502,50 €	1950,00 €
U	20,00 à 20,99	6,00	51,50 €	309,00 €	1236,00 €	58,80 €	352,80 €	1545,60 €	122,00 €	574,00 €	2250,00 €
V	24,00 à 24,99	7,00	61,75 €	370,50 €	1488,00 €	69,70 €	418,20 €	1872,00 €	145,00 €	692,50 €	2775,00 €
W	29,00 à 29,99	8,00	73,50 €	441,00 €	1764,00 €	81,00 €	486,00 €	2202,00 €	170,00 €	810,00 €	3300,00 €
X	34,00 à 34,99	9,00	87,75 €	526,50 €	2106,00 €	93,70 €	562,20 €	2658,00 €	197,00 €	950,50 €	3900,00 €
Y	39,00 à 39,99	10,00	103,50 €	621,00 €	2502,00 €	107,50 €	645,00 €	3180,00 €	227,00 €	1127,50 €	4575,00 €
Z	49,00 à 49,99	12,00	124,50 €	747,00 €	3018,00 €	128,40 €	770,40 €	3912,00 €	270,00 €	1365,00 €	5475,00 €

Catamaran

Cat	Longueur		HORS SAISON			MOYENNE SAISON			SAISON			
			Octobre à mars			Avril à mai			Juin à septembre			
			Jour	Semaine	Mois	Jour	Semaine	Mois	Jour	Semaine	Mois	
A	0,30	à	5,00	5,13 €	50,90 €	177,40 €	6,90 €	59,90 €	155,40 €	8,50 €	27,00 €	204,00 €
B	3,00	à	5,49	5,73 €	54,70 €	195,50 €	7,90 €	45,30 €	150,00 €	9,90 €	29,40 €	217,50 €
C	3,50	à	5,95	5,85 €	41,10 €	154,40 €	6,90 €	51,70 €	204,00 €	10,40 €	34,80 €	257,50 €
D	6,30	à	6,49	7,83 €	46,80 €	187,20 €	6,90 €	59,40 €	217,50 €	14,90 €	65,40 €	357,90 €
E	6,50	à	6,99	8,43 €	50,40 €	201,90 €	11,35 €	56,30 €	251,20 €	16,90 €	66,00 €	354,70 €
F	7,30	à	7,49	9,93 €	59,40 €	237,90 €	11,50 €	69,90 €	276,30 €	17,70 €	101,40 €	417,90 €
G	7,50	à	7,99	10,69 €	69,90 €	254,40 €	12,60 €	75,60 €	301,70 €	18,50 €	117,00 €	455,70 €
H	8,30	à	8,49	12,09 €	72,90 €	298,90 €	14,70 €	95,40 €	345,50 €	21,75 €	135,90 €	522,70 €
I	8,50	à	8,99	14,59 €	87,90 €	343,90 €	17,20 €	108,20 €	412,90 €	24,75 €	148,50 €	594,70 €
J	9,30	à	9,49	15,19 €	95,60 €	385,40 €	20,40 €	122,40 €	489,60 €	27,90 €	167,10 €	656,70 €
K	9,50	à	9,99	17,69 €	105,60 €	427,40 €	22,70 €	137,40 €	549,90 €	29,70 €	174,30 €	712,90 €
L	10,00	à	10,49	19,89 €	118,80 €	475,20 €	25,75 €	154,50 €	616,70 €	32,10 €	222,90 €	890,40 €
M	10,50	à	10,99	23,10 €	132,60 €	530,70 €	30,05 €	174,90 €	679,20 €	40,90 €	244,90 €	979,20 €
N	11,00	à	11,49	25,10 €	152,70 €	609,60 €	31,60 €	189,60 €	755,70 €	49,90 €	297,90 €	1050,70 €
O	11,50	à	11,99	29,59 €	171,90 €	697,00 €	34,60 €	207,60 €	859,40 €	47,45 €	276,70 €	1196,90 €
P	12,00	à	12,99	35,30 €	211,80 €	847,20 €	45,85 €	275,10 €	1100,40 €	56,90 €	347,40 €	1388,90 €
Q	12,30	à	12,99	41,05 €	267,30 €	1057,20 €	57,25 €	345,50 €	1374,70 €	69,25 €	418,90 €	1662,70 €
R	14,09	à	14,99	52,00 €	315,00 €	1267,20 €	58,00 €	412,00 €	1651,70 €	86,90 €	519,00 €	2076,70 €
S	16,30	à	17,99	69,90 €	384,90 €	1581,20 €	98,00 €	499,00 €	1992,90 €	101,10 €	536,50 €	2522,70 €
T	16,30	à	19,99	85,80 €	614,80 €	2853,20 €	111,85 €	671,70 €	2894,40 €	142,15 €	850,90 €	3411,90 €
TI	20,00	à	23,99	101,90 €	687,80 €	2491,20 €	139,75 €	795,90 €	3174,70 €	179,25 €	1079,90 €	4902,90 €
U	24,99	à	28,99	162,90 €	977,40 €	3909,60 €	213,65 €	1275,90 €	5405,60 €	259,90 €	1557,90 €	6790,40 €
V	29,99	à	31,99	199,70 €	1199,60 €	4757,40 €	259,60 €	1557,60 €	6290,70 €	364,55 €	2157,90 €	8751,90 €
W	34,99	à	38,99	272,95 €	1637,70 €	6593,00 €	359,25 €	2173,50 €	8574,90 €	477,90 €	2923,90 €	10577,70 €
X	39,99	à	43,99	352,75 €	2312,90 €	8451,00 €	458,00 €	2751,00 €	11095,70 €	569,55 €	3367,90 €	13527,90 €
Y	44,99	à	48,99	396,20 €	2777,20 €	9598,00 €	515,70 €	3097,40 €	12999,60 €	674,10 €	3894,90 €	15716,40 €
Z	49,99	à	52,99	498,90 €	3827,80 €	13319,20 €	679,00 €	4073,00 €	20172,90 €	1022,30 €	6123,90 €	21552,90 €

E. Redevance Port de Gréement

Cheque année, dans le cadre de la protection du patrimoine maritime, les associations feront passer à la direction de la SPL Ports de Menton, la liste des propriétaires de vieux gréements.

Le tarif est accordé aux propriétaires de vieux gréements désignés par leur association et justifiant de deux participations à des rassemblements nationaux.

Pour une navigation annuelle, le tarif est payable et dû une seule fois, d'avance, en début d'année. Il est fixé à 50 % de la redevance journalière.

Pour toute occupation inférieure à un an, un abattement de 80% de la redevance journalière sera appliqué.

En cas de vente d'un bâtiment, le nouvel acquéreur pourra bénéficier du même tarif, sur proposition de l'association, à condition que ce ponton soit conservé en parfait état.

En cas de non-catégorisation, les abaissements consentis à l'usage seront annulés.

E. Redevance Professionnelle pour activités sur la Ville de Menton

Un abattement de 40% est consenti sur les revenus journaliers d'amarrage pour les navires appartenant à des sociétés navales d'une Autorisation d'activité nautique délivrée par la Ville de Menton ou par la SPL.

Le titulaire devra en faire la demande auprès de la direction de la Société Publique Locale Ports de Menton par courrier.

G. Redevance de stationnement inférieur à 24 heures

Franchise de 4 heures nettes.

Un abattement de 50 % du tarif passage sera appliqué les 2 heures suivantes.

Au-delà des 4 heures, le tarif journalier sera appliqué.

H. Redevance de stationnement applicable aux navires effectuant des escales commerciales (tarifs : 10)

LONGUEUR	ESCALE
Inférieur à 12 mètres	40 €
Supérieur à 12 mètres	60 €

Cette redevance est applicable aux seuls navires de commerce assurant une liaison côtière.

En cas de stationnement supérieur à UNE I-EJKE, la redevance de stationnement pour les navires en escale sera appliquée.

Les navires de commerce effectuant des liaisons régulières avec plusieurs escales au port de Carégar, dans la même journée, resteront soumis au forfait journalier même si la durée totale des escales reste inférieure à une heure.

L. Relevance d'occupation du domaine public portuaire.

a) Plan d'eau (redondance TIC).

La relevance est calculée au m² et par jour pour toute occupation autorisée sur le plan d'eau du domaine maritime portuaire (pontons, barges, remorque, etc.)

Tarif hors saison du 1/10 au 31/05	0,05 € par m ² et par jour
Tarif saison du 1/06 au 30/09	0,25 € par m ² et par jour

b) Tarifs-pleins.

Occupation	Tarif HT	Actualisation
Chantier naval/ site de carénage	30 € HT par m ² et par an	Actualisation de 2% par an
Embrasures ouvertes	40 € HT par m ² et par an	Actualisation de 2% par an
Embrasures fermées	42 € HT par m ² et par an	Actualisation de 2% par an

L-1 Commerces et restaurants (tarifs hors HT)

La relevance d'occupation des locaux comprend une part fixe et une part variable :

a) **Tarif Fixe**

- Pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre : 182,60 € HT par m² et par an

La part fixe de la relevance est actualisée de 2% par an.

a) **Tarif Variable**

La relevance comprend également une part variable qui sera appliquée aux occupants ayant une activité économique.

La part variable est comprise le Chiffre d'affaires global HT (CA) par l'occupant au titre de la dernière année d'exploitation tel qu'il est déclaré sans le report annuel de l'occupant, actualisé en pourcentage progressif en fonction de son montant, soit :

- De 0 à 199 999 € => 1%
- De 200 000 € à 499 999 € => 1,2%
- De 500 000 € à 999 999 € => 1,5%
- Au-delà de 1 000 000 € => 2,1%

2-2. CAVES

Occupation	Taux HT
Caves, Quai, Bord et Jerte Sur	100 € HT par m ² et an ar
Cuvages	125 € HT par m ² et an ar

J. Redevance stationnement Parking. (Tarifs TTC)

Public

Franchise de 1 heure.

Gratuité de 12 : 00 à 15 : 00 et de 19 : 30 à minuit.

Du 1^{er} janvier au 31 décembre : 0,45 € / 15 minutes

Soit par jour en cas de carte ou ticket d'entrée : 30 € TTC/jour.

Voyageurs ports :

La redevance de stationnement des véhicules est gratuite après achat de la dématérialisation.

K. Redevances services portuaires et nécessaires.

a. **Redevance pour la livraison de carburants (tarif TTC).**

Livraison par camion citerne : 20,00 € le m³ livré.

Les camions de la société titulaire ou sous-traité d'exploitation de la station d'avitaillement des navires en caroutant ceux incluse elle s'acquitte d'une redevance, sont exonérés du paiement de celle-ci.

Pour toute livraison de carburant se conformer au règlement portuaire de police des ports communaux.

b. **Redevances divers (tarif TTC)**

Assistance embarcation hors remorque	Forfait annuel : 50 € TTC
Tarif horaire agent du Lundi au samedi	30 € TTC
Tournage de film	Forfait journalier de 500 € TTC
Prise d'eau	Forfait journalier de 150 € TTC

Abonnement de 10% à la SPL au Publicité est intégré dans le tournage de les poses de vue.

c. Redevance pour remorquage à l'intérieur du domaine portuaire (tarif 10)

LONGUEUR	ESCALE
Moins de 7 mètres	30 €
Moins de 9 mètres	50 €
Moins de 12 mètres	50 €
Moins de 15 mètres	70 €
Moins de 20 Mètres	120 €

Au-delà de 20 mètres, les déplacements des navires ne peuvent être effectués que par un professionnel agréé.

d. Redevance pour remorquage en rade de Menton (tarif 11C)

Remorquage des navires en rade de Menton de la frontière italienne à la frontière monégasque et moins de 2 milles au large,

LONGUEUR	ESCALE
Moins de 7 mètres	140 €
Moins de 9 mètres	160 €
Moins de 12 mètres	210 €
Moins de 15 mètres	300 €
Moins de 20 Mètres	500 €

L. Redevance pour tirage des brèches (Tarif TTC)

LONGUEUR	ESCALE
Moins de 6 mètres	20 € / heure
Moins de 10 mètres	40 € / heure
Moins de 15 mètres	70 € / heure
Plus de 15 mètres	100 € / heure

Avec un minimum de perception équivalent à 1 heure.

M. Redevance pour grutage

Longueur de moins de 7 mètres et moins de 2 tonnes.

Grutage manuel : 40 €

Mâtage / démâtage : 40 €

Manutention moteur : 40 €

N. Fournitures diverses et assistance portuaire sur plan d'eau (Tarif T.T.C.)

a) Fourniture de matériels

Ces fournitures sont facturées en cas d'intervention d'urgence de la capitainerie.

Fournitures (en mètres pour ancille et chaîne - à l'unité pour manille et cosse).

Matériel Diamètre	Ancille	Chaîne	Cosse	Manille
12	1,00 €	6,00 €	2,50 €	0,80 €
14	1,40 €	8,00 €	3,00 €	1,10 €
16	1,60 €	12,00 €	3,50 €	1,40 €
18	1,80 €	16,00 €	4,00 €	1,70 €
20	2,10 €	19,00 €	4,50 €	2,20 €

b) Intervention au chantier mouillage

Intervention d'un spécialiste à 150 € de l'heure.

Pose d'une ligne de mouillage complète (incluant fourniture, main d'œuvre, et intervention plongeurs).

Pose d'un mouillage complet pour navire jusqu'à 15 mètres	500 €
Pose d'un mouillage complet pour navire de 15 à 25 mètres	1 000 €
Pose d'un mouillage complet pour navire de 25 à 45 mètres	1 500 €
Pose d'un mouillage complet pour navire de 45 à 25 mètres	2 000 €

c) Prises électriques

Toutes prises courantes sont mises gratuitement à la disposition des usagers plaisanciers au Port de Garvaux moyennant le paiement d'un droit d'entretien d'une pièce d'identité en cours de validité.

Tarifs applicables en cas de perte de la prise ou de montage :

Ampères	Remboursement prise électrique	Montage d'une prise électrique
16 A	20 € TTC	20 € TTC
32 A	40 € TTC	40 € TTC
63 A Mono	95 € TTC	50 € TTC
63 A Triphasé	140 € TTC	60 € TTC

d) Redevance d'usage du réseau de distribution d'énergie électrique et d'eau (Tarif TTC)

L'utilisation des réseaux est calculée sur la consommation à l'aide de compteurs des normes du port pour tous les usagers.

Le règlement est effectué par l'utilisateur.

Redevance d'utilisation du réseau électrique : 0,25 € / e / kW

Redevance d'utilisation du réseau d'eau potable : 4,80 € / m³

B. Clés magnétiques (Tarif TTC)

L'accès des boues semi-fines et du persim, est réglementé par un système de gestion automatique.

L'ouverture se fait à l'aide d'une clé magnétique.

Achat clé jusqu'à 2 clés	70 € l'un + encodage annuel 0€
A partir de la troisième clé	100 € / clé + encodage par clé annuel 20€